

Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes université et approbation de ses statuts ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Élodie CHARBONNIER est nommée Vice-présidente déléguée de Nîmes université, en charge de l'égalité, la diversité et l'inclusion.

Article 2

Dans le cadre de sa fonction de Vice-présidente, Mme Élodie CHARBONNIER est notamment chargée des missions suivantes, qui devront s'inscrire dans la dynamique de développement de l'Établissement Public Expérimental :

- Mettre en œuvre, en lien avec le premier Vice-président, la politique de l'établissement en matière de promotion de l'égalité, de la diversité, de l'inclusion, de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles au sein de la communauté étudiante ;
- Participer à l'élaboration de la stratégie de l'établissement en matière d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ;
- Veiller à l'organisation et au bon fonctionnement de la cellule d'écoute en matière de discrimination et de violences sexistes et sexuelles ;
- Proposer et engager toute action nécessaire à la promotion de l'égalité, de la diversité, de l'inclusion, de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles à destination de la communauté étudiante et des personnels de l'université
- Représenter l'établissement dans les instances et réseaux locaux ou nationaux traitant des missions attachées à sa vice-présidence.

Article 3

Mme Charbonnier est placée sous la supervision du premier Vice-président de Nîmes Université, à qui elle rend compte de ses missions.

Mme Charbonnier restera en place jusqu'à nomination d'une nouvelle vice-présidence en charge de l'égalité, la diversité et l'inclusion

Article 4

Le Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 06 janvier 2025